



18 mars 2016

Budget 2016-2017 – AccèsLogis et PSL

Hier, dans sa présentation du budget du Gouvernement du Québec 2016-2017, le ministre des finances a annoncé l'ajout de 1500 logements au programme AccèsLogis Québec.

Une bonification du programme Supplément au loyer pour ce budget permettra également à 2200 familles de bénéficier du programme cette année.

Le projet de loi n° 83 passe à l'étude détaillée

Comme vous le savez sans doute, le projet de loi no 83 modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale et traitant de la restructuration du réseau des offices d'habitation a été déposé en décembre dernier.

La Commission parlementaire de l'aménagement du territoire a entendu en consultations particulières divers organismes municipaux et de l'habitation. Le 25 février dernier, le président et la directrice générale y ont présenté le mémoire du ROHQ et ont répondu aux questions du ministre et des députés.

Le 15 mars, une motion de scission du projet de loi 83 a été déposée par l'opposition officielle et débattue. La motion visait à séparer le projet de loi en quatre projets de loi distincts et a finalement été rejetée.

Le projet de loi no83 a donc été déféré à la Commission de l'aménagement du territoire pour une étude détaillée (article par article) qui débutera le 22 mars prochain.

Le processus se poursuit donc en vue de son adoption par l'Assemblée nationale.

Calendrier des formations 2016

Dans le contexte des restrictions budgétaires, nous vous proposons trois formations au calendrier de l'automne :

- **La journée AccèsLogis**, en septembre;
- **Le Forum technique du logement social**, en octobre;
(Ce Forum organisé en collaboration avec le ROHQ et la SHQ combine l'Annuelle des inspecteurs des centres de services et le Colloque des gestionnaires techniques)

- **La session-thème**, pour les directeurs des offices qui portera sur la gestion des compétences et l'évaluation du rendement, en novembre.

Les autres formations proposées sont **à la carte**. Les offices intéressés peuvent communiquer avec nous afin de planifier l'une de ces formations dans leur région. Le calendrier des formations se retrouve : <http://www.rohq.qc.ca/nos-formations/calendrier-formations/>

Pour plus d'information sur la possibilité d'organiser une de ces formations au sein de votre organisation ou dans votre région, communiquez avec le ROHQ : Alexandra Lenoir, 1 800 463-6257 poste 202 ou alexandra.lenoir@rohq.qc.ca

Congé de Pâques

Cette année, Pâques est le dimanche 27 mars, mais le jour férié est soit le Vendredi saint ou soit le lundi de Pâques, à votre choix. Les règles suivantes s'appliquent aux employeurs régis par la Loi sur les normes du travail :

- Pour ce congé, les salariés recevront une indemnité égale à 1/20 du salaire gagné au cours des quatre semaines complètes de paie précédant la semaine du congé, sans tenir compte des heures supplémentaires.
- Pour le salarié rémunéré en tout ou en partie à commission, l'indemnité devra être égale à 1/60 du salaire gagné au cours des douze semaines complètes de paie précédant la semaine du congé.
- Vous pouvez exiger qu'un salarié travaille le jour du congé mais, le cas échéant, en plus de le rémunérer pour sa journée de travail, vous devrez lui verser l'indemnité prévue précédemment ou, à votre choix, lui accorder un congé compensatoire d'une journée dans les trois semaines précédant ou suivant le congé.
- Pour bénéficier du droit au jour férié, le salarié ne doit pas s'absenter sans votre autorisation ou sans raison valable le jour ouvrable qui précède ou qui suit le jour férié.

Source : Les avocats Le Corre et Associés, Gestion Plus, info-employeur

Congrès 2016

Confirmation des panélistes à la table ronde du vendredi matin 22 avril

Animée par M^{me} Françoise Guénette avec la participation de M^{me} France Morneau-Boivin, administratrice au conseil d'administration du ROHQ et présidente de l'OMH de Lévis, la table ronde sera composée des panélistes suivants :

- M. Jacques Côté, président de la Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH);
- M. Stéphan Corriveau, directeur général du Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH);

- M. Alexandre Cusson, maire de Drummondville, 2e vice-président de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);
- M. Jacques Demers, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley, préfet de la MRC de Memphrémagog et vice-président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- M. Michel Gagnon, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec (SHQ);
- M. Robert Pilon, coordonnateur de la Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec (FLHLMQ);
- M. François Vermette, directeur du développement au Chantier de l'économie sociale;
- Une personne représentant le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS).

Afin de nous permettre de finaliser la logistique du congrès, la période d'inscription en ligne et par la poste se termine le 6 avril. Merci de bien vouloir nous faire parvenir votre inscription le plus rapidement possible. Toutes les informations relatives au congrès se retrouvent sur notre site Internet au : www.rohq.qc.ca

C'est un rendez-vous incontournable en 2016 pour tous les membres du ROHQ. Un congrès pour se retrouver et pour se préparer à relever de nouveaux défis!

L'équipe du ROHQ